

COMMISSION DE FINANCES DU 20 FEVRIER 2020

DECISION DU MAIRE

Objet : Information Marchés Publics

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 7 avril 2014, Madame le Maire a attribué les marchés suivants (conformément à l'article L2122-22, 4° du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics :

Procédure Adaptée

⇒ 22 janvier 2020

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°1 engrais, amendement et autres fournitures

Attribué à l'entreprise VERALIA (35 – RENNES) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 2 000.00 € TTC et maximum de 20 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°2 terreau

Attribué à l'entreprise TOURBIERES DE FRANCE (44 – ST MARS DU DESERT) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 200.00 € TTC et maximum de 12 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°3 fleurissement

Attribué à l'entreprise JAD (49 – STE GEMMES SUR LOIRE) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 1 000.00 € TTC et maximum de 27 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°4 plantes vivaces

Attribué à l'entreprise BARRAULT (49 – LA POSSONNIERE) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 100.00 € TTC et maximum de 10 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°5 arbres, arbustes et conifères

Attribué à l'entreprise PLANDANJOU (49 – LES PONTS DE CE) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 100.00 € TTC et maximum de 10 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°6 protection biologique

Attribué à l'entreprise VERALIA (35 – RENNES) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 100.00 € TTC et maximum de 10 000.00 € TTC.

+ Fourniture de produits horticoles – Lot n°7 sapins de Noël

Attribué à l'entreprise ABIES DECOR (89 – PRUNOY) – accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 100.00 € TTC et maximum de 20 000.00 € TTC.

Le Maire
Michèle QUELLARD